



LA TÉLÉASSISTANCE

Une aide pour se sentir sécurisé
et rassuré chez soi

Téléassistance : gagner en sérénité

La téléassistance vous apporte une aide en cas d'urgence et une écoute bienveillante 24h sur 24 et 7 jours sur 7. Un dispositif simple et sécurisant de maintien à domicile pour les personnes en perte d'autonomie qui vivent chez elles.

Qui peut en bénéficier ?

- ➔ les Samariens de plus de 60 ans
- ➔ les Samariens reconnus en situation de handicap par la Commission des droits à l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) sans condition d'âge

Comment ça marche ?

Il suffit de porter en permanence votre télécommande (collier ou montre au choix).

7 jours sur 7, 24h sur 24, en cas de chute, malaise, crise d'angoisse..., d'une simple pression sur la télécommande, vous entrerez en contact avec un opérateur qui peut alerter immédiatement :

- ➔ une personne que vous avez désignée à l'avance (famille, ami, voisin...)
- ➔ votre médecin traitant
- ➔ les secours d'urgence



BESOIN DE PARLER ?

Vous pouvez également activer votre télécommande pour demander un échange avec un psychologue qui vous rappellera dans les meilleurs délais.

CETTE ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE EST GRATUITE.



Combien ça coûte ?

- ➔ 8,00€ par mois* incluant le matériel, l'installation, le service, la maintenance
- ➔ option « détecteur de chute » gratuite (sur demande)
- ➔ service éligible au crédit d'impôt (attestation fiscale fournie chaque année)
- ➔ service gratuit pour certains bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ou de l'aide-ménagère départementale (sous conditions de ressources).

* Tarif 2026 donné à titre indicatif

Comment s'abonner ?

- ➔ sur simple demande du formulaire d'abonnement
- ➔ installation gratuite
- ➔ premier mois offert (à compter de la date d'installation)
- ➔ sans engagement de durée

Comment résilier ?

Gratuitement, sur simple demande à l'aide du formulaire de résiliation. Tout mois entamé est facturé.

Comment régler mes factures

Deux moyens de paiement possibles :

- ➔ **par carte bleue** sur le site internet www.payfip.gouv.fr
 - > Identifiant structure publique : **021884**
 - > Référence indiquée sur l'avis (exemple : 2024-.....-.....)
- ➔ **par virement bancaire** sur le compte bancaire du comptable public IBAN : FR65 3000 1001 23C8 0300 0000 027 / BIC : BDFEFRPPCCT



CONTACTS

POUR TOUTE DEMANDE D'ABONNEMENT, DE RÉSILIATION OU DE FACTURATION :

Direction de l'Autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

49, boulevard de Châteaudun
80026 AMIENS
03 22 97 24 83
teleassistance@somme.fr

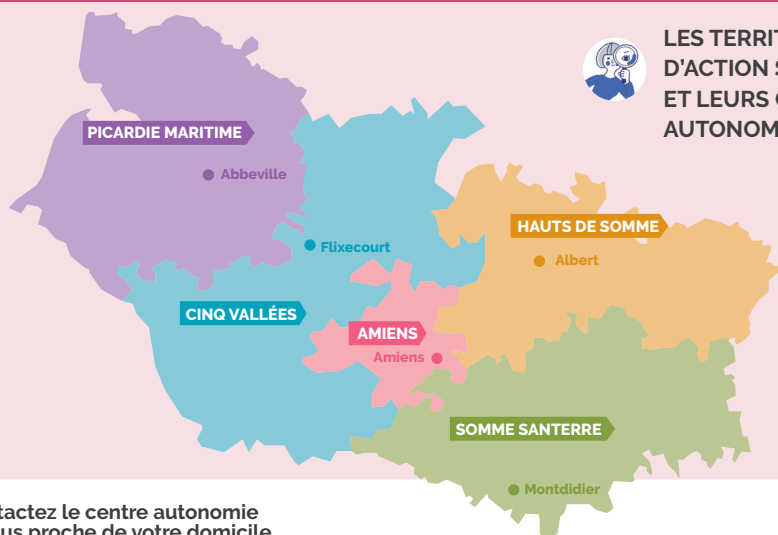
POUR TOUTE DEMANDE CONCERNANT LE MATÉRIEL :

Société VITARIS

03 10 45 36 14
serviceteleassistance80@tunstall.com



LES TERRITOIRES D'ACTION SOCIALE ET LEURS CENTRES AUTONOMIE



Contactez le centre autonomie
le plus proche de votre domicile

PICARDIE MARITIME

2 rive droite de la Somme
80100 ABBEVILLE
Tél. : 03 22 97 21 26
autonomie.picardiemaritime@somme.fr

CINQ VALLÉES

Allée de la Haute borne
ZAC des Hauts de Val de Nièvre
80420 FLIXECOURT
Tél. : 03 22 97 23 74
autonomie.5vallees@somme.fr

HAUTS-DE-SOMME

1 rue du bois le Comte
80300 ALBERT
Tél. : 03 22 97 23 33
autonomie.hautsdesomme@somme.fr

AMIENS

49 boulevard Châteaudun
80026 AMIENS
Tél. : 03 22 97 23 18
autonomie.amiens@somme.fr

SOMME SANTERRE

Chemin du tour de Ville
80500 MONTDIDIER
Tél. : 03 60 03 46 37
autonomie.sommesanterre@somme.fr

Plus d'infos sur
les centres
autonomie :



Conseil départemental de la Somme

43 rue de la République
CS 32615
80026 AMIENS Cedex 1

